

**Réunion du Conseil Municipal**  
**Commune d'AFFOUX**  
**Du Vendredi 8 février 2019 à 20h30**

Présents : Madame Sophie CHASSAGNEL, Monsieur Jean-Roland DECOLLONGE, Monsieur Didier DELORME, Monsieur Eric DUCREUX, Madame Cécile DUPRE, Monsieur Jérôme FOUILLAT, Madame Chantal GOUTTARD, Madame Marie-Christine GOUTON, Monsieur Sylvain GUILLOT, Monsieur Philippe MAYNAND, Madame Céline PILON  
Soit la totalité des conseillers élus

Personnes assistant au conseil : Madame Sylviane DECOLLONGE, Monsieur Antoine DUPUIS, un journaliste du Progrès.

La séance est présidée par Madame Marie Christine GOUTON, en sa qualité de doyenne de l'assemblée.

**1°) Élection du Maire**

Après un tour de table, personne ne souhaitant se porter candidat Monsieur Jean-Roland DECOLLONGE propose sa candidature.

Il est ensuite passé au vote

Chaque conseiller dépose son bulletin dans l'urne

Lors du dépouillement se trouvent 11 bulletins dans l'urne : 1 bulletin blanc, 9 bulletins au nom de Jean-Roland DECOLLONGE, 1 bulletin au nom de Cécile DUPRE

Monsieur Jean-Roland est élu Maire de la Commune d'Affoux à la majorité

Monsieur Jean-Roland DECOLLONGE en sa qualité de Maire nommé préside désormais l'assemblée

**2°) Élection du 1<sup>er</sup> adjoint**

Après un tour de table, personne ne souhaite se porter candidat.

Il est passé au vote.

Chaque conseiller dépose son bulletin dans l'urne

Lors du dépouillement se trouvent 11 bulletins dans l'urne : 1 bulletin au nom de Jérôme FOUILLAT, 10 bulletins au nom de Cécile DUPRE,

Madame Cécile DUPRE est élue 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de la Commune d'Affoux à la majorité.

**3°) Élection du 2<sup>ème</sup> adjoint**

Après un tour de table, personne ne souhaite se porter candidat.

Il est passé au voté

Chaque conseiller dépose son bulletin dans l'urne

Lors du dépouillement se trouvent 11 bulletins dans l'urne : 5 bulletins au nom de Jérôme FOUILLAT, 2 bulletins au nom de Marie-Christine GOUTON, 2 bulletin au nom de Céline PILON, 1 bulletin au nom de Didier DELORME, 1 bulletin au nom de Eric DUCREUX.

La majorité requise de 6 voix n'étant pas atteinte, il est réalisé un deuxième tour

Lors du 2<sup>ème</sup> tour, chaque conseiller dépose son bulletin dans l'urne.

Lors du dépouillement se trouvent 11 bulletins dans l'urne : 7 bulletins au nom de Jérôme FOUILLAT, 2 bulletins au nom de Marie-Christine GOUTON, 2 bulletin au nom de Céline PILON.

Monsieur Jérôme FOUILLAT est élu deuxième adjoint au Maire de la Commune d'Affoux.

Les personnes extérieures assistants à l'assemblée quittent les lieux.

**Monsieur Philippe MAYNAND quitte également l'assemblée, le Conseil Municipal se poursuit avec 10 conseillers présents**

**4°) Vote des indemnités des élus**

Monsieur le Maire propose de reconduire les indemnités à l'identique de ce qui préexistait, soit 17% de l'indice maximum pour le Maire, 8.25% pour le premier adjoint, et 4.125% pour le deuxième adjoint.

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (reconduction des indemnités à l'identique de ce qui préexistait)

5°) Vote des Commissions

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de désigner les titulaires et les suppléants pour chacune des commissions.

Après délibération la liste des membres de chaque commission s'établit comme suit :

<b>Commission</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>COR</b>	J-R DECOLLONGE	C.DUPRE
<b>SIEMLY</b>	J. FOUILLAT D. DELORME	C. PILON
<b>ASSAINISSEMENT</b>	J-R DECOLLONGE S. CHASSAGNEL	C. DUPRE S. GUILLOT
<b>SYDER</b>	J. FOUILLAT	P. MAYNAND
<b>BUDGET</b>	J-R DECOLLONGE C. DUPRE C. GOUTARD E. DUCREUX J. FOUILLAT	
<b>URBANISME</b>	Sophie CHASSAGNEL, Jean-Roland DECOLLONGE, Didier DELORME, Eric DUCREUX, Cécile DUPRE, Jérôme FOUILLAT Chantal GOUTARD, Marie Christine GOUTON, Sylvain GUILLOT, Philippe MAYNAND, Céline PILON	
<b>VOIRIE COMMUNAUTAIRE ET CHEMIN COMMUNAUX</b>	P. MAYNAND C. PILON	D. DELORME S. GUILLOT
<b>ECOLE</b>	J-R DECOLLONGE E. DUCREUX	J. FOUILLAT S. CHASSAGNEL
<b>SPORT ET LOISIRS</b>	J-R DECOLLONGE	P. MAYNAND
<b>ENTRETIEN DES BATIMENTS</b>	J-R DECOLLONGE P. MAYNAND J. FOUILLAT C. PILON	
<b>AUBERGE</b>	J-R DECOLLONGE C. PILON C. DUPRE C. GOUTTARD	S. GUILLOT
<b>ORDURES MENAGERES</b>	S. CHASSAGNEL E. DUCREUX	J-R DECOLLONGE
<b>COMMUNICATION</b>	M-C GOUTON C. DUPRE C. PILON	C. GOUTTARD
<b>ADMR</b>	C. GOUTTARD	M-C GOUTON
<b>ADSL</b>	J-R DECOLLONGE	M-C GOUTON
<b>ACCESSIBILITE</b>	C. DUPRE	C. PILON
<b>COMMISSION DE SECURITE</b>	J-R DECOLLONGE	D. DELORME
<b>TOURISME</b>	M-C GOUTON S. CHASSAGNEL	S. GUILLOT C. PILON
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	D. DELORME	M-C GOUTON
<b>RGPD</b>	S. CHASSAGNEL	

6°) Indemnité du receveur municipal

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de déterminer le montant de l'indemnité à verser au receveur municipal pour l'année 2019.

Après délibération les élus décident à l'unanimité des présents de ne pas verser d'indemnité au receveur municipal

#### 7°) Transfert à la COR de la contribution au SDMIS

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de transférer à la Cor le montant de la contribution de la Commune d'Affoux au SDMIS.

Il indique que la COR ne sera que le collecteur et que l'intégralité de la somme versé par la Commune auprès de la COR sera reversée Au SDMIS

Après délibération les élus décident à l'unanimité des présents de transférer à la COR la contribution du SDMIS

#### 8°) Approbation du rapport de la CLET du 6 décembre 2018

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la CLET en date du 6 décembre 2018

Après avoir ouï ce rapport les élus décident à l'unanimité des présents d'approuver ledit rapport

#### 9°) Question diverses

- Nom des rues : le chemin pour accéder à la maison Millet (anciennement ferme MAILLAVIN) sera dénommé chemin de Pandoli, et la maison Millet porte le n°150 de cette rue. Cette dénomination de rue avait été validée lors du conseil municipal du 17 octobre 2016 mais omise dans le compte rendu.
- L'impasse des Grillons devrait être dénommée chemin des Grillons puisque ce n'est pas une impasse. Les habitants de ce chemin vont être consultés pour savoir s'ils ont déjà entamé des démarches auprès des différentes administrations ou organismes pour faire leur changement d'adresse. Si tel n'est pas le cas, alors la voie sera dénommée chemin des Grillons en lieu et place d'impasse des Grillons.
- Un point est réalisé par C. PILON sur le dossier de l'auberge : bilan des annonces, des visites réalisées ou annulées, des nouveaux rendez-vous à prendre, des menus travaux à réaliser pour l'entretien des locaux.
- Information sur le câble arraché lors des travaux d'ensilage en 2018 réalisés par l'entreprise PAVET de ST LAURENT DE CHAMOUSSET. Monsieur le Maire va se renseigner auprès de GROUPAMA, l'assureur de l'entreprise PAVET.